

Campagne pour la libération des jeunes Palestiniens et des prisonnières en détention administrative

Cette campagne est lancée par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) en collaboration avec deux associations palestiniennes et deux associations israéliennes (voir au bas des lettres).

Pourquoi ce partenariat ? Parce que dans une période où l'emprise de la colonisation et la construction du mur rendent de plus en plus improbable l'établissement d'un État palestinien viable, les actions menées en commun par des Palestiniens et des Israéliens, en association avec des membres de la communauté internationale, ouvrent sur l'avenir.

Et pourquoi uniquement les prisonniers en détention administrative (le dixième environ des milliers de prisonniers palestiniens), et parmi eux seulement ceux de moins de 18 ans au moment de leur arrestation ainsi que les prisonnières ?

- pour que l'objectif soit réalisable - alors que la libération de l'ensemble des prisonniers n'a malheureusement pas de chances d'être obtenue puisque, on le constate de toutes les manières, l'enfermement est partie intégrante de la politique israélienne ;
- et parce que l'expérience montre que lorsqu'un grand nombre de personnes concentrent leurs efforts sur quelques cas, on peut aboutir à des résultats.

En même temps, chacune des libérations individuelles pour lesquelles nous nous mobilisons renforcera l'exigence de libération de tous les prisonniers.

MODALITES PRATIQUES

Un ensemble de trois lettres est proposé :

- une lettre en hébreu (avec au verso sa traduction en français - *mais c'est le texte en hébreu qu'il convient de compléter et signer*) adressée au Premier Ministre israélien ; l'enveloppe devra être timbrée au tarif international (0,87€) ;
- une lettre en anglais (avec au verso la photocopie de la lettre en hébreu au Premier Ministre - *compléter et signer le texte en anglais*) adressée au responsable militaire israélien concerné ("Legal Advisor to the Israeli Army in the West Bank"), l'enveloppe devra être timbrée au tarif international (0,87€) ;
- une lettre en français (avec au verso la photocopie de la lettre en hébreu au Premier Ministre) adressée à l'ambassadeur d'Israël en France, l'enveloppe devra être timbrée au tarif intérieur (0,56€).

Chacun est invité à inscrire son nom et sa localité de résidence sur la liste proposée, afin que le texte des lettres qu'il va envoyer lui-même par la poste puisse être transmis de sa part par internet aux destinataires mentionnés en post-scriptum. Un courriel envoyé aux cinq associations organisatrices permet en même temps de faire le point sur l'avancement de la campagne.

Les personnes qui donnent une adresse internet pourront être tenues au courant des informations que nos partenaires palestiniens nous communiqueront au sujet des jeunes gens mentionnés dans les lettres, et être averties en particulier lorsqu'ils seront libérés.

Il est possible également d'écrire (en arabe de préférence, ou en anglais) aux familles des prisonniers en insérant leur message dans une enveloppe non affranchie portant le nom du jeune, enveloppe elle-même glissée dans une enveloppe timbrée adressée à :

Addameer, P.O. Box 17338, JERUSALEM

Nos camarades d'Addameer se chargent de remettre ces lettres aux familles concernées.

Pour tous renseignements, s'adresser à [*soutienauxprisonniers@france-palestine.org*](mailto:soutienauxprisonniers@france-palestine.org)